



CBCG COCODY

BTS BLANC 2016

FILIERE : toutes

EPREUVE : ECONOMIE

DUREE : 3h

L'information : matière première de l'émergence en Afrique
Comment faire pour pallier le problème économique de l'information sur le sol africain ?

L'émergence d'un pays se traduit par un changement qualitatif perceptible et mesurable à la fois de l'extérieur, notamment par l'évaluation de sa capacité productive et de son degré d'indépendance de l'aide extérieure, mais aussi et avant tout par sa population quant à l'amélioration progressive de sa vie quotidienne et de ses perspectives d'avenir.

Ce processus global et progressif d'amélioration nécessite un environnement général et un climat des affaires propices à la création de richesses par un secteur privé apte à prendre des décisions efficaces et responsables.

Pour cela, dans un État de droit et une économie de marché, le rôle des autorités publiques est de mettre en place et de faire appliquer les règles nécessaires et suffisantes permettant au secteur privé, créateur de richesses, d'exercer aussi librement que possible sa capacité de production, d'innovation et de croissance dans le respect de l'intérêt général.

De leur côté, les décideurs privés ont besoin de décider librement comment gérer efficacement le quotidien et saisir des opportunités de croissance. Car il n'y a pas d'efficacité ni responsabilité sans liberté, de même qu'il n'y a pas de liberté sans confiance ni connaissance – de son environnement, d'un marché, de ses partenaires et interlocuteurs.

Ainsi, un processus libre et responsable de décision se nourrit d'éléments d'appréciation de la réalité et des évolutions d'une situation mouvante et

complexe, dans la perspective du décideur et de son projet – investissement, partenariat, acquisition, fusion, diversification, etc.

Or, l'Afrique souffre d'un déficit chronique de cette matière première qui fonde la confiance : l'information. Non pas qu'on manque de données brutes, si volumineuses à notre époque, mais de l'information utile qui reflète fidèlement la réalité, replacée dans son contexte, fournie sous la forme adéquate et au moment opportun pour que la décision soit prise en connaissance de cause, des opportunités et des risques afférents ; le cas échéant, pour résoudre un litige ou une situation difficile.

Dans les faits, les opérateurs et les investisseurs savent ou apprennent à leurs dépens que les sources ouvertes et publiques, d'une manière générale déclarées, ne reflètent pas cette réalité. Mis en confiance par des organisations et des cabinets internationaux, eux-mêmes alimentés par des informations biaisées, ils s'en remettent à des rapports bien présentés mais faussés par des informations largement biaisées, lacunaires, datées.

Face à cette exigence, les cultures africaines, fondées sur une transmission largement orale de l'information, peinent à organiser, consolider, archiver, numériser et mettre spontanément à disposition une information écrite rationnelle, fiable et utile qui engage la partie déclarante, pourtant nécessaire à la pratique moderne des affaires. De plus, une propension à l'irrationalité, à la propagation de rumeurs, à ne jamais dire non, aux non-dits – ces « silences qui parlent » – se heurte au besoin d'informations fiables. Au manque de moyens souvent invoqué, l'intervenant oppose un frein culturel qui ralentit la mise aux normes et aux standards internationaux de la pratique des affaires. Dans un pays comme la Côte d'Ivoire, un interlocuteur exprimera, ou n'exprimera pas, ou de façon codée, selon la communauté dont il est issu, une intention ou une information pourtant déterminante dans une réunion ou une négociation. Cela pose un problème de crédibilité et de responsabilité dans le monde des affaires.

Dans ces conditions, comment un opérateur-investisseur étranger ou issu d'une autre tradition africaine peut-il atteindre le niveau de confiance requis pour s'engager franchement dans un projet ? Un choix s'impose : soit les Africains se considèrent isolés sur une île-continent et privilégient avant tout les traditions locales au détriment de leur développement ; soit ils font les efforts nécessaires d'adaptation de leurs traditions pour s'amarrer au commerce mondial dont ils adoptent les codes et les pré-requis en matière de mise à disposition d'information écrite fiable.

Il convient par ailleurs de rompre avec deux dérives qui freinent le processus d'émergence en Afrique.

La première dérive consiste à soustraire, ou à maquiller sciemment, des informations nécessaires à la prise de décision. En conséquence, faute de visibilité suffisante, un tiers au moins des transactions sont suivies de graves litiges du fait de mauvaises surprises tardives. De même, la mauvaise foi et la malhonnêteté se traduisent trop souvent par des pratiques dissuasives ou ouvertement illégales par dissimulation de l'information telles que le détournement d'appels d'offres, le copinage et le clientélisme, la corruption active et les rétro-commissions. Malgré les chartes d'éthique et les dispositifs nationaux de bonne gouvernance, cette situation qui implique le consentement de chacune des parties contractantes est couverte et entretenue par la loi locale du silence et par la complaisance de la communauté internationale.

La deuxième dérive consiste à privilégier la communication par rapport à l'information. Les mécanismes publics censés fournir de l'information sont trop souvent des vitrines chargées de satisfaire les exigences de la communauté internationale par des effets d'annonce visant à gagner des points rassurants dans les classements – dont l'incontournable Doing Business, annonceurs d'annulations de dettes et de prêts à des conditions avantageuses. Pour autant, ces mécanismes chargés de relayer fidèlement le discours officiel, qui s'accompagnent de campagnes de communication institutionnelle à peine déguisées sous l'apparence d'études indépendantes dans les médias, ne trompent pas les opérateurs et les investisseurs. Pour preuve, le faible taux de transformation des visites d'investisseurs étrangers en affaires réussies et durables.

Jean-Michel Lavoizard, in Afrique du 13 novembre 2014.

A partir du texte et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

ECONOMIE GENERALE

1-Définissez :

Pays émergent
Economie de marché
Doing business
Partenariat public-privé

2-Selon l'auteur, quels rôles l'Etat doit-il jouer dans une économie libérale pour contribuer à l'émergence ?

3-Expliquez deux facteurs économiques de la croissance économiques

4-Relevez les pratiques à bannir pour faciliter le processus d'émergence en Afrique

ECONOMIE ET ORGANISATION D'ENTREPRISE

1-définissez :

Information

Innovation

Direction participative par objectif (DPPO)

Macro-environnement

2-Donnez les étapes du processus de décision

3-Montrez en quoi l'information est déterminante pour les opérateurs-investisseurs en Afrique

4-Expliquez deux types de décision selon la durée et selon l'objet de la décision